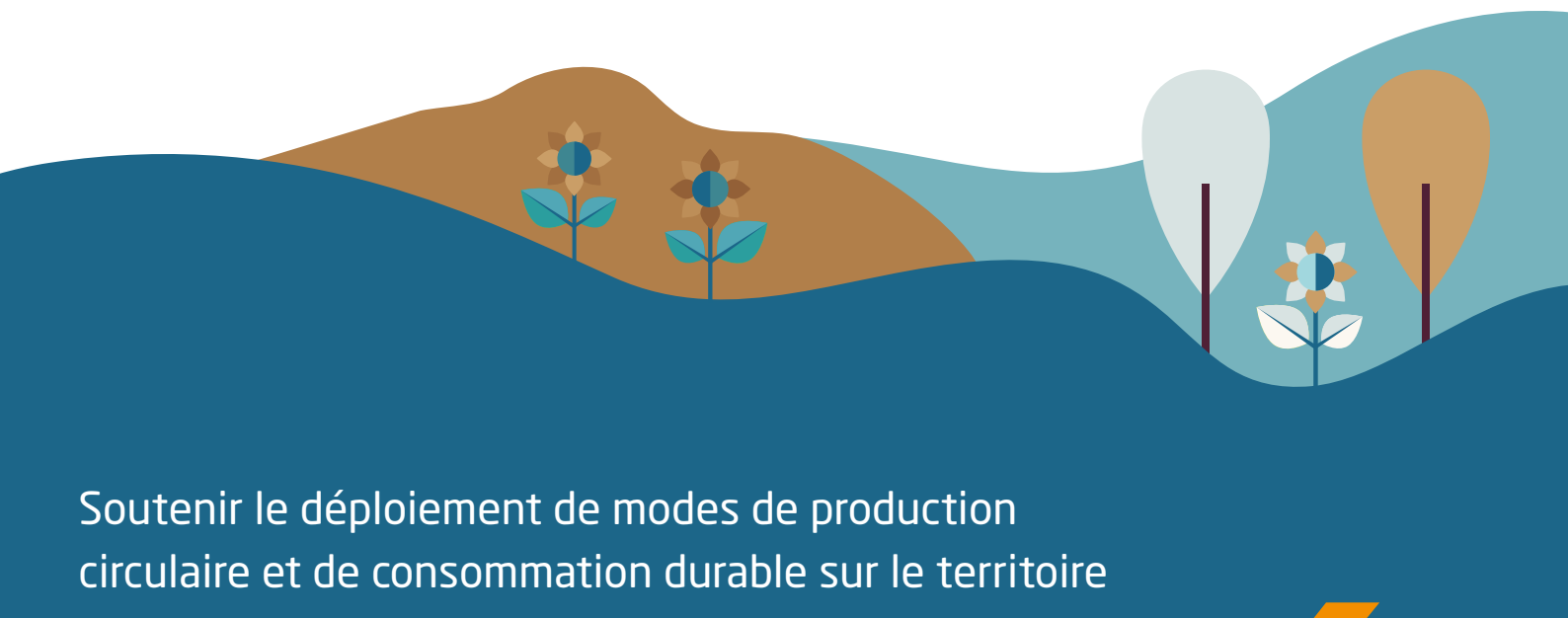


LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE 2022–2030



Soutenir le déploiement de modes de production
circulaire et de consommation durable sur le territoire



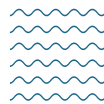
angers loire
métropole
communauté urbaine





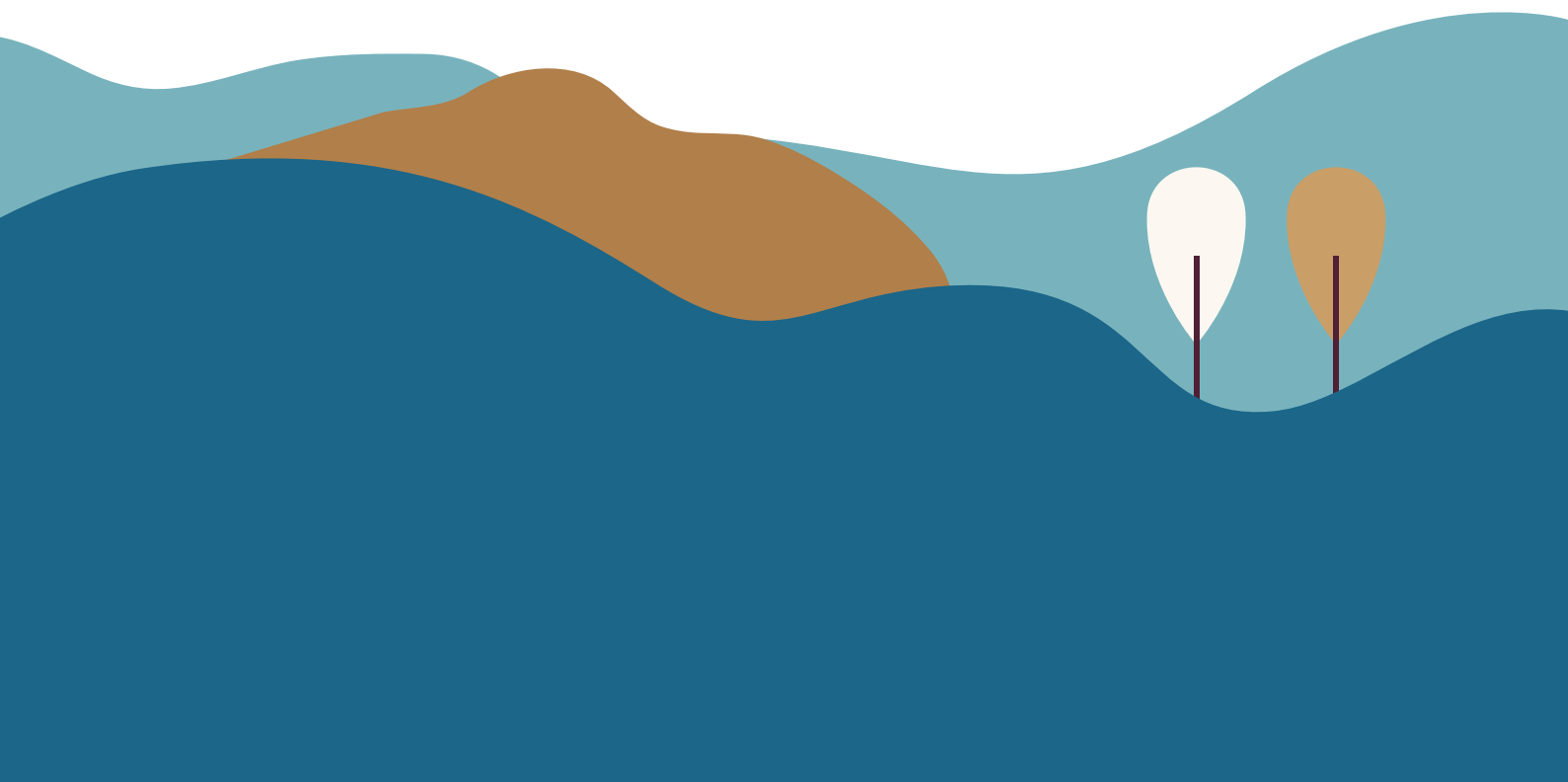
SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1 - PRÉAMBULE | 4 |
| 1.1 - Les enjeux | 5 |
| 1.2 - Un contexte porteur | 6 |
| 1.3 - La démarche et les objectifs de la feuille de route d'Angers Loire Métropole | 7 |
| 1.4 - La méthodologie d'élaboration de la feuille de route | 7 |
| 1.5 - Les principaux éléments de diagnostics | 8 |
| 2 - LE PLAN D'ACTIONS EN 3 AXES | 9 |
| Le Cap, l'ambition | 10 |
| La structuration de la feuille de route en 3 axes | 10 |
| 2.1 - Axe 1 - 3 secteurs économiques à fort potentiel circulaire sur le territoire | |
| 2.1.1 - Le secteur alimentation-biodéchets (actions 1 à 3) | 12 |
| 2.1.2 - Le secteur BTP (actions 4 à 6) | 13 |
| 2.1.3 - Le secteur réparation-réemploi (actions 7 à 9) | 14 |
| 2.2 - Axe 2 - Thématiques transversales à déployer | |
| 2.2.1 - Impulser une politique d'innovation/recherche en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique (action 10) | 15 |
| 2.2.2 - Soutenir les initiatives et les projets éco-circulaire des acteurs (action 11) | 15 |
| 2.2.3 - Renforcer les relations inter-entreprises et valoriser les démarches vertueuses (action 12) | 16 |
| 2.2.4 - Informer et former aux métiers de la transition écologique et favoriser l'essor des emplois verts (action 13) | 16 |
| 2.3 - Axe 3 - Une collectivité exemplaire pour accélérer la transition | |
| 2.3.1 - Élaborer une feuille de route achat durable (action 14) | 17 |
| 2.3.2 - Adopter une charte numérique responsable (action 15) | 17 |
| 2.3.3 - Renforcer l'exemplarité dans les opérations d'aménagement-construction (action 16) | 17 |
| 2.3.4 - Positionner le territoire sur le tourisme et l'événementiel durables (action 17) | 18 |
| 3 - ORGANISER LA GOUVERNANCE ET DES MOYENS DU DEPLOIEMENT DE LA FREC | 20 |
| 3.1 - Structurer une gouvernance partagée et organiser les moyens d'animation/suivi de la démarche | 20 |
| 3.2 - Valoriser l'engagement d'ALM et communiquer pour favoriser l'appropriation | 20 |
| 3.3 - Conforter les partenariats avec les chambres consulaires | 21 |
| 3.4 - Mobiliser des enveloppes budgétaires dédiées | 21 |
| ANNEXE 1 - Tableau récapitulatif des 17 actions proposées | 22 |
| ANNEXE 2 - 12 actions sur 17 en lien avec la feuille de route des Assises de la transition écologique | 23 |
| ANNEXE 3 - Éléments de diagnostic - Analyse du territoire | 24 |
| ANNEXE 4 - Éléments de diagnostic - Les acteurs | 25 |



1

PRÉAMBULE





1.1 LES ENJEUX

Changement climatique, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles et augmentation des risques environnementaux sont autant de manifestations qui traduisent l'urgence écologique. Elles impliquent de faire évoluer nos modes de vie et de consommation ainsi que nos processus de production pour diminuer les pressions exercées sur l'environnement.

Il nous faudra bientôt près de 3 planètes pour maintenir nos modes de vie actuels à l'échelle mondiale. Face à cette pression, il devient urgent de rompre avec le modèle d'une économie

linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), toujours plus consommatrice de ressources, productrice de déchets et émettrice de gaz à effet de serre.

Le principe de l'économie circulaire est de préserver le capital naturel, de limiter l'utilisation des ressources et de réduire les impacts écologiques et la production de déchets tout au long du cycle de vie des produits. S'appuyant sur le développement des circuits de proximité, ce nouveau modèle contribue également à une moindre dépendance du territoire vis à vis de l'extérieur et à la création d'emplois non délocalisables.

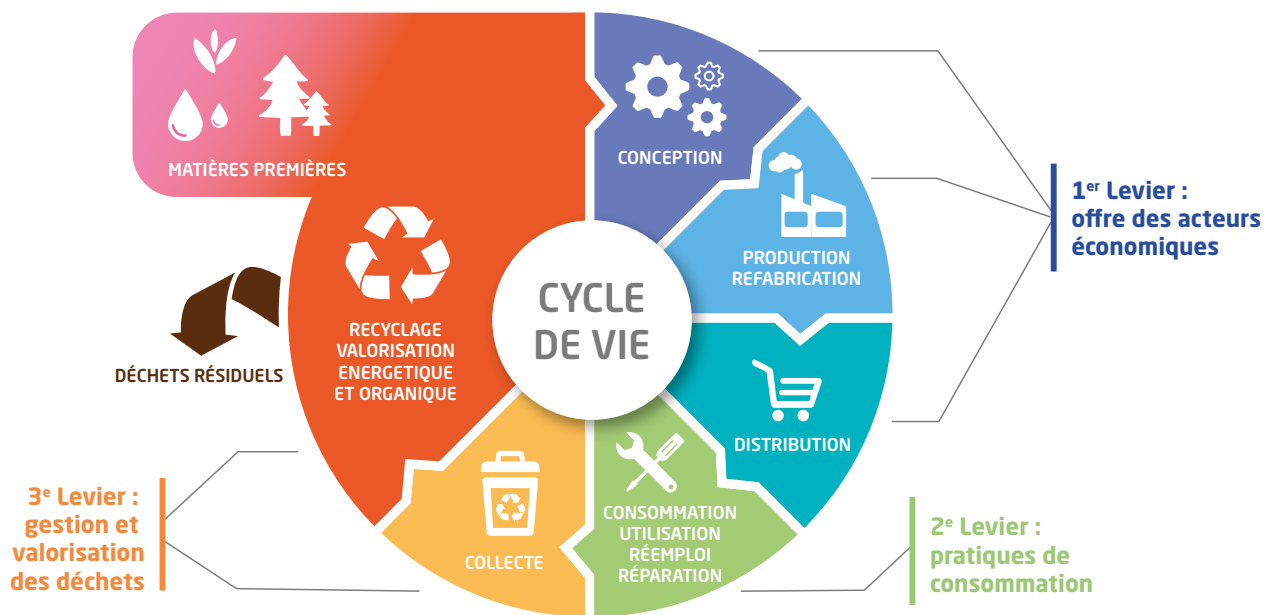
L'objectif est donc d'accélérer la transition vers un nouveau modèle d'économie circulaire plus respectueux de la planète, s'appuyant sur la mise en œuvre de nouvelles pratiques plus sobres et plus locales, reposant sur 3 leviers.

- Épuisement des ressources
- Érosion de la Biodiversité
- Augmentation des gaz à effet de serre
- Surplus de déchets

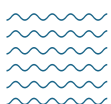
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE UN ENJEU POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS



Un nouveau modèle **moins impactant pour la planète**, créateur de valeurs et d'emplois



Limitier les impacts tout au long du cycle de vie



1.2 UN CONTEXTE PORTEUR

> Évolutions réglementaires

Sur le plan européen, dans le cadre du **Pacte vert** (décembre 2019), un nouveau **plan d'action pour l'économie circulaire** a été présenté le 11 mars 2020. Il prévoit notamment de renforcer l'action de l'Union européenne en matière de produits durables et d'écoconception, d'information des consommateurs, de réduction des déchets (notamment sur quelques secteurs économiques prioritaires comme les emballages, les plastiques, le textile, les produits électroniques ou encore la construction). On y trouve également des propositions novatrices telles que le droit à réparer ou un système européen de collecte des téléphones portables usagés.

Sur le plan national, la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) d'août 2015 et le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 ont proposé des premières avancées en matière d'économie circulaire. Ils ont défini des objectifs ambitieux, notamment en matière de production durable (interdiction des sacs en plastique, pénalisation de l'obsolescence programmée...) et de consommation durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.). La loi fixe également des objectifs structurants concernant la prévention et la gestion des déchets.

La loi Egalim de novembre 2018 est venue renforcer ces évolutions via des mesures en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'interdiction de contenants plastiques à usage unique.

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 a quant à elle permis de franchir un nouveau pas. Elle se décline autour de cinq grands axes : sortir du tout jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire.

En parallèle, **le plan France relance** a également mis l'accent sur les enjeux de transition écologique et d'économie circulaire.

Enfin, **la loi Climat et résilience**, promulguée en août 2021, est venu conforter ces évolutions : création d'un écoscore pour afficher l'impact sur l'environnement des biens et services consommés par les Français, étiquette environnementale obligatoire sur les publicités, obligation d'ajouter des clauses environnementales dans les marchés publics et les contrats de concession, développement de la vente en vrac, réduction de l'artificialisation des sols, etc.

Sur le plan régional, le plan d'actions économie circulaire 2018-2025 du Conseil régional accompagne le déploiement et la sensibilisation/mise en réseau des acteurs à l'échelle des Pays de la Loire.

> Évolution des comportements (tendances)

Par ailleurs, au-delà des mesures prises par les pouvoirs publics, **de grandes tendances d'évolution des modes de consommation** observées aujourd'hui¹ viennent conforter ces avancées, comme par exemple :

1. Le développement du réemploi, du fait de l'augmentation de la demande (doublement du nombre de consommateurs en 3 ans) et de la diversification de l'offre ;
2. La durabilité des produits (robustesse, réparation), qui constitue, après le prix, l'un des premiers paramètres pris en compte pour l'achat de biens meubles ;
3. L'appétence pour les produits locaux et à haute qualité environnementale (labels), que l'on peut rapprocher aussi des questions d'approvisionnement durable ;
4. L'intégration d'enjeux écologique dans la logistique écologique, à une époque où l'approvisionnement et la livraison constituent des éléments de compétitivité mais aussi de différenciation ;
5. Une meilleure prise en compte de l'importance de la gestion des déchets générés par les activités de production et de consommation des entreprises et des citoyens.

1 - Cf. étude « Le commerce au défi de la transition écologique » (Opcommerce, 2021).



1.3 LA DÉMARCHE ET LES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Inscrit dans la stratégie de transition écologique d'Angers Loire Métropole (ALM) adoptée en juin 2019, l'objectif de déploiement d'une stratégie d'économie circulaire sur le territoire contribue à répondre à ces enjeux majeurs.

Le CODEC (contrat d'objectifs déchets économie circulaire) signé avec l'Ademe pour la période 2019-2021, a constitué un premier pas en ce sens et a permis d'initier de nombreux actions et partenariats.

La **feuille de route économie circulaire** permet aujourd'hui de poursuivre et enrichir cette démarche en définissant de nouveaux axes prioritaires d'intervention, sachant que la réussite de ce processus au long cours repose sur

l'implication de tous : collectivités, acteurs socio-économiques et habitants.

Initiée en 2020 et copilotée par ALM et Aldev, la démarche d'écriture de la feuille de route économie circulaire s'est ainsi appuyée sur **cinq grands principes** :

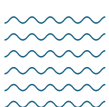
- **Une approche tournée vers l'économie**, autour de **secteurs identifiés comme prioritaires** au regard des spécificités territoriales et des enjeux d'économie circulaire ;
- **Un souci d'articulation et de complémentarité** avec les autres stratégies et programmes de la collectivité (notamment stratégie déchets, projet alimentaire territorial, **feuille de route des Assises de la transition écologique**, etc.) ;
- **Une ambition d'exemplarité de la collectivité** dans ses activités et projets ;
- **Une co-construction avec les acteurs du territoire** : une soixantaine d'acteurs socio-professionnels, associatifs et institutionnels ont été associés aux différents ateliers ;
- **Un souhait de passer rapidement de la stratégie à la déclinaison opérationnelle**, via la définition d'un premier plan d'actions pour 3 ans.

1.4 LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

La **feuille de route économie circulaire (Frec) a été conçue en s'appuyant sur les réalités et spécificités du territoire** : caractéristiques du tissu économique, existence de dynamiques et de réseaux d'acteurs, projets identifiés et potentiel de développement de démarches plus circulaires et locales, etc.

L'élaboration de la Frec a été menée avec le soutien d'un bureau d'études spécialisé (Auxilia) et s'est déroulée en deux phases :

- **Une première phase portant sur un état des lieux et un diagnostic partagés** avec les acteurs (**11 entretiens bilatéraux avec diverses structures et 2 ateliers de partage/réflexion collective**) sur le niveau d'avancement du territoire en matière d'économie circulaire ;
- **Une seconde phase portant sur l'élaboration de la stratégie** : définition d'axes d'intervention prioritaires et identification de pistes d'actions opérationnelles, également en concertation avec les acteurs locaux (**5 ateliers thématiques et 12 entretiens d'approfondissement des pistes d'actions**).



1.5 LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS (CF. ANNEXES 3 ET 4 P.24 À 26)

> Des spécificités d'Angers Loire Métropole propices au déploiement de l'économie circulaire

L'écosystème économique d'ALM présente des particularités favorables :

- Une économie diversifiée, gage de complémentarités possibles entre acteurs ;
- Des filières d'excellence ayant un potentiel en matière d'économie circulaire ;
- Une forte proportion d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), traditionnellement en avance sur les projets d'économie circulaire ;
- L'existence d'une dynamique locale de projets et d'acteurs de l'économie circulaire ayant déjà l'habitude de travailler en collaboration ;
- La présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui peuvent contribuer au déploiement de l'économie circulaire via leur potentiel d'expertise et d'innovation.

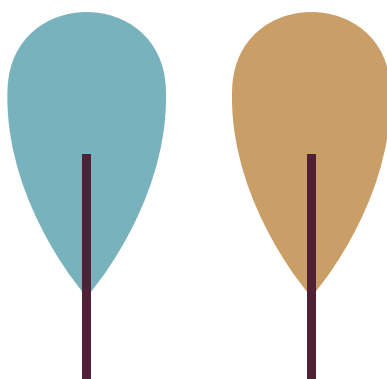
En outre, plus de **70 acteurs impliqués dans des démarches d'économie circulaire** (dont une trentaine de structures « historiques ») ont été recensés sur le territoire, avec un fort engagement sur le thème des biodéchets, des objets de consommation courante et du BTP.

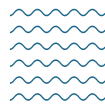
Enfin, **les politiques et dispositifs mis en place à l'échelle d'ALM** par les collectivités ou des acteurs divers confirment un réel volontarisme en matière d'économie circulaire. Les démarches engagées pour sensibiliser et mobiliser les acteurs, ainsi que les dispositifs proposés en direction des entreprises, constituent un socle solide pour la future feuille de route, avec par exemple :

- Le Codec (contrat d'objectifs déchets économie circulaire signée avec l'Ademe pour 2019-2021) et la stratégie de prévention-gestion des déchets de la collectivité ;
- Les dispositifs *Éco-défis* et *Répar'acteurs* gérés par la chambre de métiers et de l'artisanat ;

- Les dispositifs *Éco-produire* et *Réflexe-réemploi* gérés par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;
- Le conseil et l'accompagnement auprès des entreprises sur les sujets de la transition écologique (gestion des déchets, efficacité énergétique, synergies interentreprises, etc.) assuré par Aldev et les chambres consulaires ;
- L'appel à projet annuel piloté par la Région, l'Ademe et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) ;
- Les soutiens d'ALM aux divers acteurs et projets, etc.

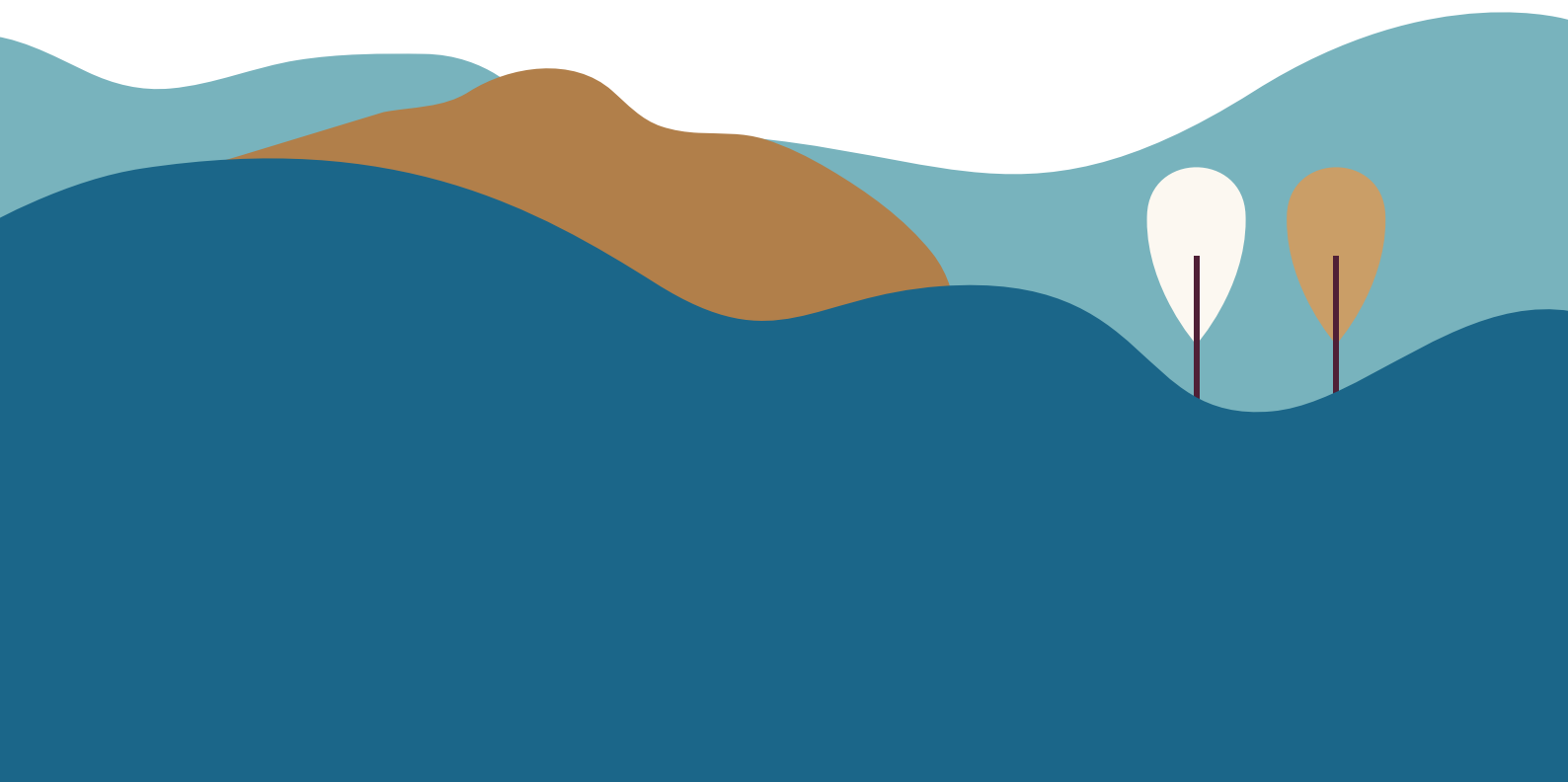
Sur la base de ces éléments, des **secteurs prioritaires** à fort potentiel circulaire ont pu être identifiés sur le territoire, en lien avec les enjeux locaux, les dynamiques d'acteurs existantes mais aussi les volumes de ressources utilisées ou de déchets produits.





2

UNE FEUILLE DE ROUTE DÉCLINÉE EN 3 AXES ET EN 17 PROPOSITIONS D'ACTIONS PRIORITAIRES





LE CAP / L'AMBITION

Soutenir le déploiement de modes de production circulaire et de consommation durable sur le territoire d'ALM,

en s'appuyant sur des filières économiques à forts enjeux, sur l'exemplarité des politiques publiques et sur des partenariats avec un réseau d'acteurs engagés localement.

> La structuration de la feuille de route en 3 axes complémentaires

Définie sur la base de ces éléments de diagnostic et pensée en complémentarité avec les actions et programmes déjà menés par la collectivité, la Frec se structure jusqu'à l'horizon 2030 autour de **3 grands axes**, déclinés chacun en **plusieurs actions (17 au total)** :

1 - Investir prioritairement

sur 3 secteurs économiques

identifiés à fort enjeu circulaire pour le territoire : l'alimentation et les biodéchets, le BTP, la réparation et le réemploi.

> 9 actions prioritaires identifiées.

2 - Enrichir cette approche filière par la mise en œuvre d'actions transversales

(soutien à l'innovation-recherche, aux initiatives, aux synergies interentreprises et à la formation...)

> 4 actions prioritaires identifiées.

3 - S'appuyer sur l'exemplarité de la collectivité pour accélérer la transition

> 4 actions prioritaires identifiées.



Parmi les 17 actions proposées, **12 sont en lien avec la Feuille de route des Assises de la transition écologique**, (reconnaisables grâce à ce logo) notamment au niveau des fonctions « Produire et travailler » et « Consommer » (cf. annexe 2 p.23).



2.1 AXE 1 – 3 SECTEURS ÉCONOMIQUES À FORT POTENTIEL CIRCULAIRE

9 ACTIONS PRIORITAIRES

Au-delà des actions menées par les pouvoirs publics et les citoyens, l'implication des acteurs économiques est absolument essentielle pour réussir une véritable transformation des modes de production et de distribution à grande échelle.

Pour ce premier axe ne relevant pas des compétences de service public, l'objectif de la collectivité et de ses partenaires institutionnels est d'agir aux côtés des entreprises pour favoriser, faciliter et accompagner cette mutation, via des actions de sensibilisation, incitation, mobilisation, animation de réseaux, conseil, soutien, etc.

Dans chacun des trois secteurs détaillés ci-dessous, l'enjeu principal repose sur la structuration de filières locales impliquant l'ensemble de la chaîne de valeurs.

Les secteurs à enjeux², à investir en priorité sur le territoire d'ALM, sont les suivants : alimentation-biodéchets, BTP, réparation-réemploi.

Les 9 actions proposées sont jugées particulièrement impactantes pour déployer l'économie circulaire sur le territoire.

2.1.1. LE SECTEUR ALIMENTAIRE ET LA GESTION DES BIODÉCHETS

Le système alimentaire, gros consommateur de ressources et générateur de déchets, est appelé à beaucoup évoluer dans les années à venir.

Le contexte sociétal et réglementaire actuel, ainsi que les exigences en termes de santé, de qualité et de proximité, beaucoup plus présentes dans les choix des consommateurs, sont favorables à la mise en place de pratiques circulaires dans cette filière. L'enjeu est de repenser les modes de distribution et de consommation, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de valoriser les invendus.

Au-delà de ce constat général, la mise en œuvre du Projet alimentaire territorial d'ALM (PAT) et les initiatives portées localement par le secteur associatif ou l'ESS* (cf. annexe 4 p.26), constituent un terreau propice au développement de solutions innovantes et de nouvelles pratiques sur le territoire.

Concernant les biodéchets, soumis à une obligation législative à échéance proche (2024 pour la généralisation de l'obligation de tri à la source), il est nécessaire de soutenir la création d'une « filière » de gestion de proximité et de valorisation (mixant plateformes de compostage et de méthanisation).

Pour ce secteur alimentation, la Frec cible des champs d'intervention

complémentaires aux actions développées dans le cadre du Projet alimentaire territorial.

> LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES À USAGE UNIQUE

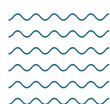
» Objectifs

Expérimenter et développer des solutions alternatives permettant de réduire drastiquement la production de déchets liés aux emballages et trouver des solutions alternatives au plastique jetable.

En France, les emballages plastiques représentent 2,2 millions de tonnes mis sur le marché chaque année. Leur réemploi est peu développé et leur taux de recyclage est faible (27 %).

Pour faire face à cette situation, la loi AGECE introduit de nouvelles dispositions visant à réduire l'utilisation du plastique jetable et à favoriser le développement d'emballages réutilisables, recyclables et recyclés. Mais il reste beaucoup à faire pour développer et massifier les systèmes de consignes, de contenants réutilisables et de vente en vrac.

Les enjeux sont particulièrement importants au niveau de la restauration collective et commerciale. Papillotes et Cie a initié des actions intéressantes en la matière dans le cadre de sa nouvelle cuisine centrale pour la restauration scolaire (remplacement des contenants plastiques par des bacs inox, souhait d'approvisionnement en vrac pour certains produits...).



² - Enjeux particulièrement importants en termes de préservation des ressources et d'énergies, de réduction des déchets et de constitution de boucles locales/régionales.

* ESS : économie sociale et solidaire

Ces nouvelles pratiques méritent d'être réfléchies et partagées avec d'autres structures du territoire (CHU, restau U, centre communal d'action sociale (CCAS), restauration privée, etc.), afin de « massifier » la demande et d'asseoir les modèles économiques et la rentabilité des apporteurs de solutions (ex. centres de lavage industriels pour contenants réutilisables).

Action 1 Expérimenter un territoire zéro emballage à usage unique



- Trouver des solutions alternatives au plastique jetable, via notamment la généralisation de systèmes de consignes, la proposition de contenants réutilisables, l'implantation de centres de lavage... ;
- S'appuyer sur la dynamique enclenchée par Papillotes et Cie pour diminuer les emballages à usage unique dans la restauration collective, sensibiliser les fournisseurs, accompagner les restaurateurs privés ;
- Favoriser la sensibilisation des commerçants autour du développement de la vente de produits en vrac (quelle que soit la surface de vente).
- D'une façon générale, agir pour réduire tous les types d'emballage.

> LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

»» Objectifs

Structurer une organisation logistique locale permettant d'optimiser la collecte et la gestion de produits alimentaires invendus pour limiter le gaspillage et soutenir l'aide alimentaire.

En France, 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont jetés

en moyenne chaque année. Dans le même temps, les associations d'aide alimentaire peinent à structurer les moyens et la logistique nécessaires pour la redistribution optimale de denrées collectées auprès des producteurs, des industriels ou des surfaces commerciales. Il importe de travailler sur cette structuration avec l'ensemble des acteurs concernés.

Action 2 Structurer une filière anti gaspillage alimentaire (en lien avec le PAT)



La Ville d'Angers et le CCAS soutiennent les associations d'aide alimentaire depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, plusieurs initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire se développent sur le territoire, en lien avec divers acteurs associatifs ou économiques : espace sur le site du marché d'intérêt national (MIN), géré par le jardin de Cocagne, tentes anti-gaspi de Solidarifood sur les marchés et frigos solidaires dans les maisons de quartiers etc.).

L'objectif est de structurer une organisation logistique locale permettant de récupérer, stocker, reconditionner et transformer des produits alimentaires pour limiter le gaspillage et favoriser l'aide alimentaire.

> LA GESTION DES BIODÉCHETS

»» Objectifs

Structurer une filière fonctionnelle sur le territoire, en capacité de collecter les différents gisements, de les valoriser et d'identifier des exutoires adaptés, les plus locaux possibles.

Avec la généralisation de l'obligation de tri à la source pour les professionnels (restauration privée et collective,

collectivités, exploitations agricoles, industries agro-alimentaires...) et pour les ménages à compter de janvier 2024, les biodéchets vont devoir être collectés et traités de façon spécifique.

La gestion de ces biodéchets se prête à la mise en place de boucles circulaires locales et de circuits courts de valorisation. De nombreux acteurs locaux (structures de l'ESS notamment) sont d'ores et déjà engagés dans la structuration de solutions de collecte, de tri et d'hygiénisation (plateforme dédiées) et de valorisation de proximité (compostage, méthanisation). D'autres acteurs privés d'envergure nationale ont développé des systèmes intégrés particulièrement performants et font connaître leur intérêt pour s'implanter sur le territoire angevin, avec une volonté de collaborer avec les structures locales d'insertion.

La présence de Végépolys et d'Agro Campus constitue un atout supplémentaire pour accompagner l'innovation sur ces questions.

Action 3 Structurer une filière de traitement et de valorisation des biodéchets

- Étudier la faisabilité de création de plateformes de gestion des biodéchets en lien avec des entreprises privées (compostage, préparation en vue de la valorisation énergétique) et lancer des expérimentations complémentaires avec des acteurs locaux.
- Travailler sur le sujet du retour au sol de la matière organique et des valorisations possibles en alimentation animale, biofertilisants, etc.
- Organiser la collecte et le transport du compost via des pratiques de mobilité douce.



2.1.2. LE SECTEUR DU BTP

Le secteur du BTP a vocation à figurer dans les priorités stratégiques en raison des gros volumes de ressources consommées et de déchets produits³, mais aussi de l'ampleur des chantiers engagés ou à venir sur le territoire (nouveau programme national de renouvellement urbain - NPNRU -, Cours Saint-Laud, Imagine Angers, aménagement de nouvelles zones d'activités, etc.).

L'augmentation actuelle des prix des matériaux et les difficultés d'approvisionnement en matières premières renforcent l'urgence de faire évoluer les pratiques, d'autant que de nouvelles réglementations viennent encadrer le développement d'une filière du BTP durable (RE 2020 et construction bas carbone, lois Agec et Climat-résilience, etc.).

Le potentiel de réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets du bâtiment, est encore peu exploité : les déchets sont très peu valorisés car souvent mélangés sur les chantiers. Un enjeu fort apparaît aujourd'hui sur la structuration d'une filière du réemploi, sachant que des acteurs locaux sont mobilisés sur cette thématique (Matière Grise par exemple) - cf. annexe 4 p.26.

Par ailleurs, de nombreuses réflexions sont engagées sur le sujet de la construction biosourcée (bois, chanvre, paille, lin...), en lien notamment avec des acteurs régionaux (Novabuild, Fibois, collectif régional du biosourcé, etc.).

Plusieurs leviers complémentaires sont identifiés pour déployer cette démarche :

- Une montée en compétences des acteurs du secteur ;
- Une meilleure gestion des déchets sur les chantiers via une systématisation du tri à la source ;
- Un développement du réemploi des matériaux ;
- Un soutien au déploiement de la construction biosourcée et bas carbone.

Dans cette filière, le positionnement des maîtres d'ouvrage publics sur ces enjeux durables constitue un élément essentiel pour accélérer la transition. À ce titre, les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux passés par la collectivité, Anjou Loire Territoire (Alter) ou les bailleurs sociaux seront des leviers importants (cf. partie 2..3 exemplarité de la collectivité).

**»» Objectif
Devenir un territoire démonstrateur en matière de gestion durable des ressources, qu'il s'agisse des matériaux utilisés pour la construction ou des déchets générés par les chantiers, en adoptant de nouvelles manières de construire, rénover et déconstruire.**

Action 4 Animer une montée en compétence de l'écosystème pour une construction circulaire



- Organisation d'échanges réguliers interprofessionnels et de rencontres sur l'économie circulaire dans le BTP.
- Relais d'information sur les formations proposées par de nombreux partenaires locaux ou régionaux.

Action 5 Inciter au tri systématique des déchets sur les chantiers

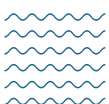
- Incitation à la généralisation du tri des déchets à la source dans les opérations de travaux, via différentes démarches (prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges, clauses et critères dans les marchés, lot zéro, etc.) ;
- Inscription de cette action dans la charte des promoteurs et intégration de ce dispositif dans les opérations portées par la collectivité.

Action 6 Favoriser l'engagement des maîtres d'ouvrage en faveur de la construction biosourcée



- Utilisation et relais de la cartographie des ressources biosourcées en région Pays de la Loire.
- Réflexion sur l'élaboration d'une charte des promoteurs intégrant cette notion à l'échelle d'ALM.
- Recours renforcé aux matériaux biosourcés dans les opérations de construction portée par la collectivité, notamment dans le cadre du NPNRU.

3 - Le secteur du BTP génère environ 70% du total des déchets produits chaque année, dont 13% en lien avec le bâtiment, issus pour ce dernier à plus de 90 % des travaux de déconstruction et de réhabilitation.



2.1.3. LE SECTEUR DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION (SECONDE VIE DES OBJETS)

Ce secteur comprend les activités liées à la seconde main, à la réparation, ainsi qu'au reconditionnement des produits et matériaux.

Les actions capitalisant sur la seconde vie des produits offrent aujourd'hui une alternative intéressante à une consommation linéaire trop utilisatrice de ressources et productrice de déchets, d'autant que **le contexte français est propice au développement de ce secteur**, via notamment la loi Agec : fonds réparation, fonds réemploi, nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), indice de réparabilité, etc.

La réparation, le réemploi et le reconditionnement des équipements ou matériaux sont de **puissants leviers de réduction de l'empreinte environnementale** des biens, tout en développant une forte dynamique locale d'emploi.

Sur ce plan, **ALM dispose d'une belle dynamique et d'un potentiel de déploiement conséquent**, s'appuyant sur un écosystème développé d'acteurs impliqués, avec de nombreuses initiatives sur le territoire, portées notamment par des structures de l'ESS.

Concernant le réemploi, la révision du schéma directeur des déchèteries d'ALM constitue l'occasion de conforter et d'amplifier les actions déjà initiées en faveur du réemploi.

Sur le sujet de la réparation, la maturité du réseau des Répar'acteurs sur le département, porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat, offre l'opportunité de proposer un dispositif innovant autour de la réparation, pour soutenir la filière et compléter le futur « fonds réparation » mis en place au niveau national.

» **Objectif**
S'appuyer sur la dynamique d'acteurs⁴ et de projets de l'écosystème angevin pour conforter et massifier les activités de réemploi et réparation sur le territoire d'ALM.

Action 7 Optimiser les déchèteries au service du réemploi (cf. stratégie déchets)



- Formation des agents sur le réemploi ;
- Actions de communication-sensibilisation du grand public et appui aux initiatives de ressourceries éphémères ;
- Renforcement des conventions avec les acteurs du réemploi ;
- Aménagements dans les déchèteries pour faciliter le réemploi (ex : réflexion sur l'amélioration d'espaces dédiés, création d'espaces de réparation, etc.).

Action 8 Accompagner la création d'une filière de réemploi des matériaux BTP sur le territoire (pilote : Matière Grise)



- Structuration d'une organisation logistique locale permettant de récupérer, stocker, trier, réemployer et valoriser ces matériaux.
- Expérimentation de matériauthèques éphémères, notamment en lien avec le NPNRU.

Action 9 Structurer une filière du réemploi des équipements numériques/électroniques

- Étude de faisabilité du développement d'une filière de démantèlement, réemploi de matière et réparation, notamment dans le domaine des composants électroniques.
- Étude sur les gisements d'équipements pouvant servir au réemploi ou au reconditionnement.
- Sensibilisation à l'achat d'occasion et réalisation d'un annuaire du réemploi, expérimentation de collectes groupées annuelles de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et opérations de déstockage régulières.

4 - Par exemple Envie49, la Ressourcerie des Biscottes, Emmaüs, Philodome, l'ADECC ou encore les plus de 50 Répar'acteurs coordonnés par la CMA



2.2 AXE 2 – THÉMATIQUES TRANSVERSALES À DÉPLOYER 4 ACTIONS PRIORITAIRES

Certaines thématiques, plus transversales, dépassent l'approche sectorielle développée dans l'axe 1, notamment en lien avec le soutien à l'innovation, à la recherche, aux initiatives d'acteurs, aux synergies inter-entreprises et à la formation.

Ces thématiques ont une grande importance pour accompagner et soutenir au mieux le déploiement de démarches d'économie circulaire sur le territoire, quel que soit le secteur d'activité considéré.

ALM et Aldev souhaitent inscrire dans leurs démarches le sujet de la transition écologique, et de l'économie circulaire en particulier, en les intégrant dans les réflexions et dispositifs existants et en proposant des formes ciblées de soutien et d'accompagnement spécifiques sur ce sujet.

2.2.1 Action 10 Impulser une politique d'innovation/recherche en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique



Ce sujet a été identifié dans le diagnostic comme une démarche à développer et conforter. L'existence sur le territoire local et régional de structures d'excellence peut constituer un point d'appui essentiel pour susciter et accompagner des acteurs et projets émergents d'économie circulaire, via des démarches de recherche et d'innovation spécifiques.

Deux types d'intervention sont envisagés dans un premier temps :

- **Orienter les soutiens à l'innovation d'ALM/Aldev** sur des actions liées à l'économie circulaire (notamment dans les feuilles de route d'Angers Technopole, Végépolys, Wenetwork...);
- **Mobiliser les structures de l'enseignement supérieur et de recherche** au profit de la Frec, par exemple en réservant dans le budget Recherche d'ALM une enveloppe spéciale dédiée à la transition écologique.

2.2.2 Action 11 Soutenir les initiatives et les projets d'économie circulaire des acteurs

Nombre de structures, dispositifs et programmes de soutien aux projets (incubation, création, développement, financements, solutions d'hébergement, innovation...) existent, tant au niveau local, régional que national, voire européen, pour accompagner les entreprises et associations, notamment sur des projets liés à la transition écologique. L'éparpillement de ces dispositifs, et parfois leur complexité, sont des causes de démotivation des porteurs d'initiatives.

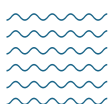
Une réflexion est à engager en 2022, avec les acteurs locaux de l'accompagnement, pour rendre l'offre existante plus lisible (communication adaptée, centralisation des informations...) et réfléchir à l'opportunité de structurer

une offre territoriale spécifique complémentaire dédiée aux porteurs de projets de transition écologique, en lien notamment avec la mise en œuvre des actions des feuilles de route économie circulaire et Assises et du projet alimentaire territorial.

En effet, cette économie se base sur des solutions souvent expérimentales, portées essentiellement par des acteurs de l'ESS ou des start-up, qui ont ainsi besoin d'un soutien public (type « coup de pouce »), en complément des dispositifs habituels (Ademe, Région, Dreal, etc.) pour concrétiser des expérimentations et conforter leur modèle économique.

Deux modalités d'actions seront mises en œuvre :

- **Structurer et faire connaître une offre d'accompagnement** spécifique pour les porteurs de projets, en lien avec l'ensemble des partenaires (diagnostics d'entreprises, incubation de projets, etc.).
- **Créer un dispositif de soutien aux initiatives** d'économie circulaire complémentaire aux dispositifs de financement existants pour permettre notamment des expérimentations, **via un appel à projets annuel à construire.**



2.2.3 Action 12

Renforcer les relations interentreprises et valoriser les démarches vertueuses



Des premières actions visant à développer les synergies interentreprises ont été initiées dans le cadre du Codec (2019-2021), en lien avec Aldev et les chambres consulaires, sur les zones industrielles de Saint-Barthélemy et Beaucouzé et sur le site du MIN.

Des réflexions sont actuellement menées pour intensifier cette démarche à partir de 2022, avec une approche renouvelée pour mobiliser davantage les acteurs économiques sur le sujet, via des interventions plus concrètes basées sur les besoins exprimés par les entreprises (plutôt par filière que par zone géographique). Des rencontres seront donc proposées pour coconstruire les actions avec les acteurs intéressés. Aldev prévoit également une mobilisation des clubs et réseaux d'entreprises sur cette thématique, ainsi qu'une promotion de la plateforme « Solution partage Angers », qui vise à la mutualisation des ressources entre entreprises.

La valorisation des entreprises et commerces engagés dans des démarches vertueuses est également essentielle. Quelques actions existent déjà, comme par exemple le label Éco-défis pour les artisans (via la chambre de métiers et d'artisanat), la réalisation récente et la mise en ligne de vidéos courtes permettant de promouvoir

des pratiques écoresponsables d'entreprises locales de tous secteurs d'activités (action CCI/ALM/Aldev dans le cadre du Codec) : les actions collectives développées dans le cadre de l'Adecc 49 (réseau de chefs d'entreprises engagés dans économie circulaire) ou la marque Produit en Anjou permettant de valoriser la production locale. Il s'agit maintenant de définir comment promouvoir plus fortement et plus efficacement les acteurs économiques qui s'engagent dans la transition écologique. Un tour de table sera à organiser en ce sens avec les acteurs concernés (économiques, institutionnels, fédérations professionnelles, etc.).

2.2.4 Action 13

Informier et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts



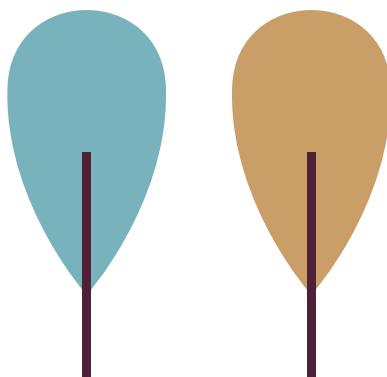
ALM, via sa politique de soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité (secteur de l'ESS), contribue à la formation des publics éloignés de l'emploi aux métiers «verts» (économie circulaire, réemploi...).

Il est cependant nécessaire de mieux saisir les enjeux de la transition écologique en termes d'emplois et de compétences sur le territoire, pour les années à venir, en lien avec les politiques nationale et régionale, la Région étant chef de file en matière de formation professionnelle.

L'objectivation des enjeux emplois/compétences de la transition écologique passe par des travaux d'observation et d'anticipation qui doivent encore être « outillés » par l'échelon régional.

À ce jour, les démarches emploi & compétences menées sur ALM concernent uniquement les métiers existants en tension et touchés par les mutations économiques. En cohérence avec la politique régionale à bâtir en matière d'emplois/compétences liés à la transition écologique, Aldev pourra (après réflexion) à engager sur les modalités de mise en œuvre et partenaires à associer) :

- Impulser et contribuer aux actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) menées sur le territoire : identification des acteurs économiques et de leurs besoins en matière d'emplois et de compétences liés à la transition écologique ;
- Mettre en œuvre des actions de découvertes des métiers de la transition écologique.



2.3 AXE 3 – 4 ACTIONS PRIORITAIRES UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION

Pour assurer son rôle d'incitatrice, facilitatrice et accompagnatrice de la dynamique, la collectivité se doit d'être exemplaire dans ses démarches internes et dans ses politiques publiques.

Des initiatives sont en cours dans des domaines à forts enjeux : achat public, numérique, aménagement, construction et tourisme/événementiel.

2.3.1 Action 14 Élaborer une feuille de route « achat durable »



Avec 163 M€ de dépenses en 2020 (marchés de travaux, de fournitures et de services d'ALM et de la Ville d'Angers), les achats publics sont **de puissants leviers** pour inciter aux bonnes pratiques et soutenir les offres plus respectueuses de l'environnement.

Impliquée dans les travaux de l'association Reseco, pour une « commande publique durable », et en lien avec les évolutions réglementaires et les attentes des citoyens, la collectivité s'engage dans l'écriture d'une **feuille de route de l'achat public durable**, pour renforcer l'intégration systématique de prescriptions et clauses techniques ou critères environnementaux dans ses marchés. Cette démarche sera menée de façon progressive pour tenir compte du niveau de maturité des opérateurs économiques

2.3.2 Action 15 Adopter et mettre en œuvre une charte numérique responsable

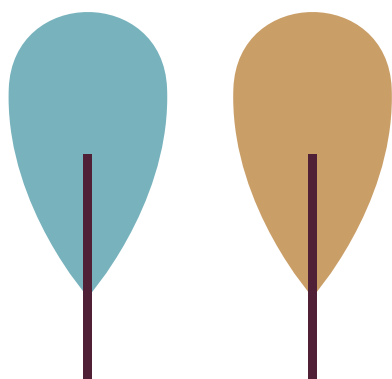
Le secteur du numérique génère des impacts environnementaux non négligeables. La collectivité souhaite donc faire preuve d'exemplarité sur ce sujet, via un **plan d'actions** spécifique.

L'ambition est de mettre en œuvre une démarche globale pour une gestion plus responsable de ses outils numériques, **en lien avec une charte du numérique responsable** qui a été adoptée en décembre 2020 au conseil municipal de la Ville d'Angers et en janvier 2021 au conseil communautaire.

Cette charte s'appuie sur quatre piliers :

- Le développement et la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable ;
- La diffusion et la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion et d'utilisation des outils numériques ;
- La réduction de la consommation d'énergies fossiles ;
- La prise en charge de la fin de vie des équipements numériques.

NB : Cette démarche s'accompagnera d'actions de sensibilisation des citoyens (notamment des jeunes) sur la sobriété et les bonnes pratiques dans les usages numériques.



2.3.3 Action 16 Renforcer l'exemplarité dans les opérations d'aménagement-construction



Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont vocation à intégrer l'économie circulaire dans toutes ses dimensions.

Les chantiers du NPNRU, en lien avec le label écoquartiers, peuvent notamment donner l'occasion d'expérimenter de nouvelles pratiques sur des opérations ciblées, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le respect des budgets et échéances déjà fixées.

Un travail est déjà engagé avec les directions de la collectivité concernées et Alter sur ce point et devrait aboutir à des réalisations concrètes sur des opérations programmées dans les 2 ans à venir (ex : Diagnostic PEMD sur la déconstruction de la piscine de Belle-Beille, assistance à maîtrise d'ouvrage - AMO - « économie circulaire » pour certaines opérations, etc.). Une démarche similaire pourra également être menée sur l'aménagement de la **ZAC des Hauts-de-Loire**.

Dans le même temps, cette démarche fait actuellement l'objet de **réflexions au sein de la collectivité**, en lien avec ses partenaires concernés (Alter, bailleurs, etc.),

Celles-ci portent notamment sur : la Charte des promoteurs de la Ville d'Angers, le Plan économie circulaire de la direction des bâtiment en cours d'élaboration, l'intégration de clauses ou critères spécifiques dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, le recours à des AMO « économie circulaire » pour certaines opérations d'envergure, les orientations en lien avec la transition écologique à conforter dans les documents de planification (PLUi, SCOT en cours de révision), etc.

2.3.4 Action 17 Positionner le territoire sur le tourisme et l'événementiel durables (portage : Destination Angers)

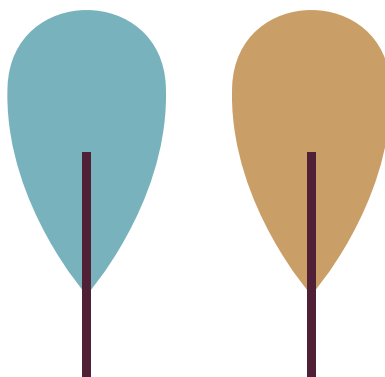


Via Destination Angers, la collectivité s'engage pleinement pour participer à la réduction de l'impact écologique du secteur touristique, affaires et événementiel, en collaboration avec l'ensemble de ses parties prenantes.

En complément de sa participation à la démarche Passeport vert (tourisme durable en lien avec Anjou Tourisme), Destination Angers s'est engagé fin 2020 et début 2021 dans 2 démarches complémentaires :

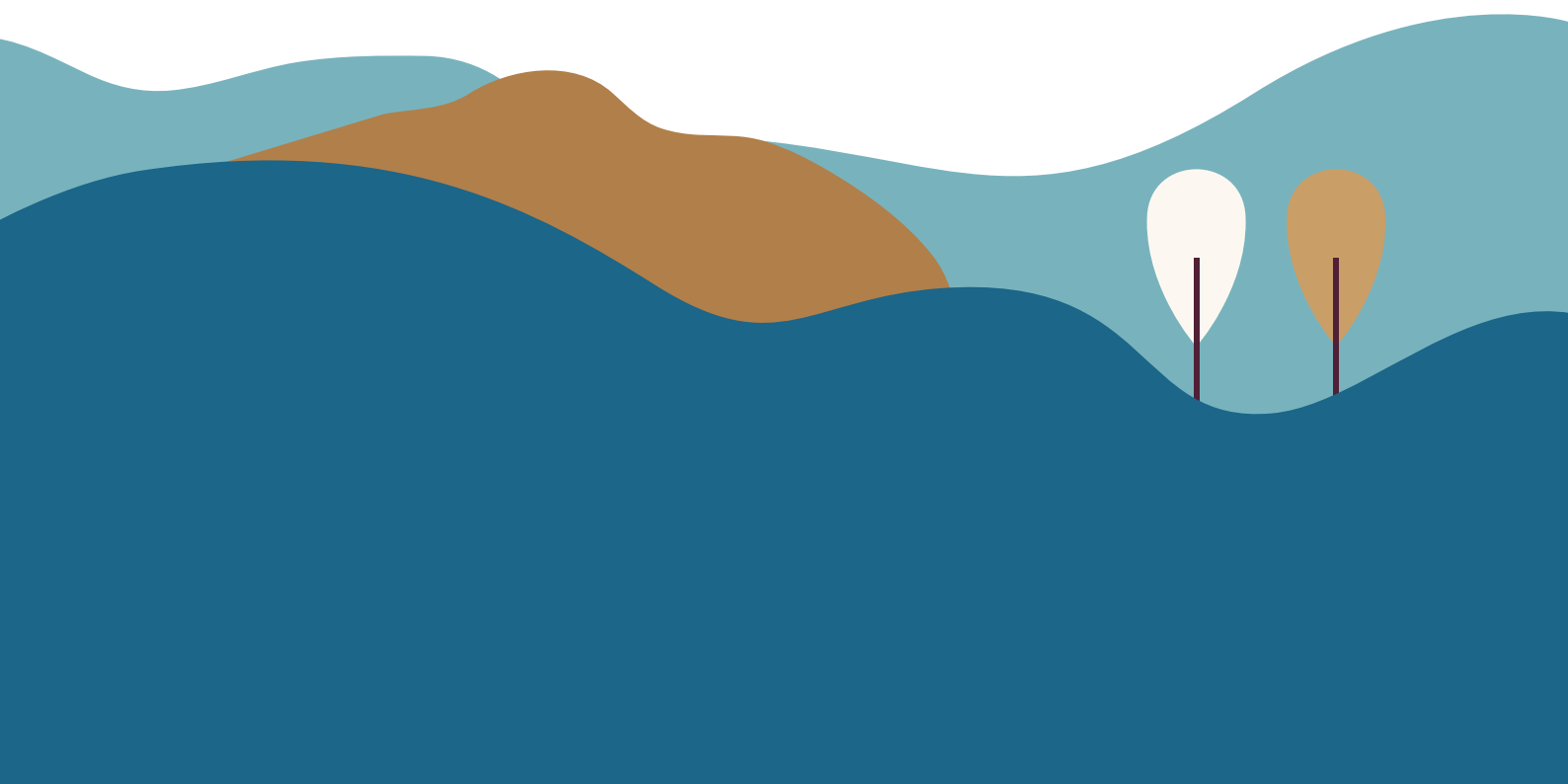
la mise en place d'une démarche de management responsable de ses activités évènementielles (préparation de la certification Iso 20121), pour améliorer et développer de nouvelles pratiques plus vertueuses dans l'organisation de ses événements ou l'accueil d'événements extérieurs dans ses établissements (centre des congrès et parc des expositions) et la **labellisation événement éco-engagé de « Nature Is Bike »**.

Cette démarche est prolongée via l'animation par ALM d'un groupe de travail éco-événements, en lien avec de nombreux organisateurs de manifestations (culturels, sportifs, citoyens, etc.) sur le territoire.



3

ORGANISER LA GOUVERNANCE ET LES MOYENS DU DÉPLOIEMENT DE LA FREC



3.1 STRUCTURER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET ORGANISER LES MOYENS D'ANIMATION/SUIVI DE LA DÉMARCHE

Le rôle d'ALM et d'Aldev portera notamment sur le pilotage global de la démarche, l'animation du réseau d'acteurs, le suivi de la préparation et de la concrétisation des actions, l'accompagnement des pilotes des actions et des porteurs de projets, etc.

Une répartition claire et précise des rôles et missions de chacun sera définie, notamment entre ALM et Aldev, pour la mise en œuvre des actions de cette feuille de route.

Les directions d'ALM concernées par les enjeux de l'économie circulaire (notamment aménagement, bâtiments, développement économique et ESR*, achats publics, espace public, etc.) seront étroitement associées à la démarche, compte-tenu de la transversalité de la thématique.

La gouvernance doit aussi **s'ouvrir à l'externe**, avec des liens et partenariats à animer avec l'ensemble des partenaires identifiés. Des temps réguliers d'information et de suivi des indicateurs des différents chantiers seront ainsi prévus.

Suivi de la démarche

Un comité de pilotage se réunira chaque année sous la direction du Vice-Président aux Déchets et du Vice-Président au Développement économique et Président d'Aldev. Associant les partenaires clés (chambres consulaires, Ademe, etc.), il assurera le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route, définira les objectifs annuels et financements nécessaires qui seront proposés au budget principal et au budget annexe déchets.

3.2 VALORISER L'ENGAGEMENT D'ALM ET COMMUNIQUER POUR FAVORISER L'APPROPRIATION

> Engager une candidature de labellisation « Territoire engagé transition écologique - économie circulaire »

La mise en place d'actions transversales en faveur de l'économie circulaire est un élément clé du référentiel économie circulaire développé par l'Ademe, en 2019. Ce référentiel inspiré de Cit'ergie peut permettre de labelliser des collectivités pour leurs politiques, reconnaissant et valorisant ainsi :

- Un engagement politique affirmé ;
- La mise en place de moyens concrets ;

- L'approfondissement de la connaissance de son territoire et de ses acteurs ;
- Une volonté d'amélioration continue.

L'intérêt pour ALM de s'engager dans une démarche de labellisation est double :

- D'une part, pour mieux valoriser et donner de la visibilité à l'engagement dans la feuille de route économie circulaire ;
- D'autre part, pour structurer davantage sa politique sur l'ensemble des piliers de l'économie circulaire, l'approche par le référentiel

permettant de s'assurer que la démarche est complète et que la progression est à l'œuvre.

Un atelier spécifique inter-directions d'ALM a notamment permis d'identifier des points forts au regard du référentiel (axe 2 - relatif à la gestion des déchets ; axe 5 - en matière de coopération et d'engagement), ainsi que des marges de progrès ciblées (axe 3 - déploiement des piliers de l'économie circulaire dans les territoires).

Cette démarche de labellisation sera engagée en 2023.

* ESR : enseignement supérieur et recherche



> Développer des outils de communication-valorisation (guides, tutos, etc.)

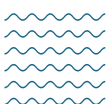
La mise en œuvre de la Frec et la démarche de labellisation nécessiteront une stratégie de communication affirmée et une valorisation en direction de plusieurs cibles : les communes d'ALM, les acteurs économiques, les associations et les habitants.

Ces actions pourront prendre des formes multiples et permettront de donner de la visibilité à la démarche tout en facilitant la sensibilisation et la mobilisation du plus grand nombre autour des enjeux de l'économie circulaire.

> Définir et suivre des indicateurs

La mise en œuvre de cette feuille de route fera l'objet d'un suivi spécifique via des indicateurs définis pour chaque action (ex : pourcentage de biodéchets valorisés, pourcentage de marchés publics clausés ou critérisés, nombre d'entreprises mobilisées, etc.).

Cette démarche s'intégrera dans un outil de suivi commun de l'ensemble des actions de transition écologiques menées.



3.3 CONFORTER LES PARTENARIATS AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

Les trois chambres consulaires sont des partenaires de premier plan pour sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux de la transition écologique, particulièrement en matière d'économie circulaire.

Ayant activement contribué à l'écriture de la Frec, elles ont d'ores et déjà formalisé des propositions concrètes pour s'impliquer dans sa mise en œuvre, en ciblant des sujets sur lesquels elles ont déjà fait leurs preuves (notamment dans le cadre du Codec) et en proposant de nouvelles pistes d'intervention :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des emballages, valorisation des biodéchets ;

- Accompagnement des entreprises dans le secteur du BTP ;
- Confortement de la filière réparation ;
- Développement des synergies interentreprises ;
- Mise en œuvre d'expérimentations, sensibilisation et accompagnement des entreprises sur les sujets du réemploi, de l'éco conception, de la réduction des déchets, etc. ;
- Valorisation des démarches vertueuses.

Des conventions de partenariat seront signées avec chacune des chambres, sur des actions et objectifs ciblés.

3.4 MOBILISER DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DÉDIÉES


Depuis plusieurs années, des crédits sont déjà mobilisés sur l'économie circulaire dans le budget annexe déchets (actions Codec : compostage, accompagnement des entreprises via l'intervention des chambres consulaires et le dispositif d'incubation de projets via Angers Technopole, défi familles Zéro déchet, soutien à des acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc.). Ils s'élèvent à 159 500€ pour l'année 2022.

La mise en œuvre des actions de la Frec nécessitera cependant des moyens financiers supplémentaires qui seront précisés lors du travail qui s'engagera à l'automne 2022 sur la finalisation des fiches actions avec les parties prenantes.

Ces montants seront à ajuster au fil des années et en fonction des modalités définies et des réalités de mise en œuvre des différentes actions, ainsi que des évolutions qui interviendront au fil du temps.

ANNEXE 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 17 ACTIONS PROPOSÉES

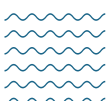
| | Secteur ou thématique | Actions | Liens  | Calendrier prévisionnel de mise en œuvre |
|---|-----------------------------|---|--|---|
| AXE 1 Secteurs économiques à enjeux | Alimentation-biodéchets | 1. Expérimenter un territoire zéro emballage à usage unique | C-2-A | À partir de 2023 |
| | Alimentation-biodéchets | 2. Structurer une filière anti-gaspillage alimentaire | C-3-C | À partir de 2023 |
| | Alimentation-biodéchets | 3. Massifier la gestion des biodéchets et structurer la filière | | Études et expérimentations à partir de 2022 |
| | BTP | 4. Animer une montée en compétence de l'écosystème pour une construction circulaire | PT-4-E | À partir de 2023 |
| | BTP | 5. Inciter au tri systématique des déchets sur les chantiers | | À partir de 2023 |
| | BTP | 6. Favoriser l'engagement des maîtres d'ouvrage en faveur de la construction biosourcée | PT-3-D | À partir de 2023 |
| | Réparation-réemploi | 7. Optimiser les déchèteries au service du réemploi | C-1-E | À partir de 2023 |
| | Réparation-réemploi | 8. Accompagner la création d'une filière réemploi des matériaux du BTP sur le territoire | PT-2-B | À partir de 2022 |
| | Réparation-réemploi | 9. Structurer une filière du réemploi des équipements numériques et électroniques | | 2024 |
| AXE 2 Approche transversale | Innovation-recherche | 10. Impulser une politique d'innovation/recherche en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique | PT-4-A et PT-4-B | À partir 2022 |
| | Aide aux initiatives | 11. Soutenir les initiatives et les projets d'économie circulaire des acteurs | | À partir de 2023 |
| | Relations inter-entreprises | 12. Renforcer les relations inter-entreprises et valoriser les démarches vertueuses | PT-2-B, PT-3-B et C-2-A | À partir de 2022 |
| | Formation | 13. Informer et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts | PT-4-E | À partir de 2023 |
| AXE 3 Exemplarité de la collectivité | Achat public | 14. Élaborer une feuille de route achat public durable | PT-3-D | 2022 |
| | Numérique | 15. Mettre en œuvre une charte du numérique responsable | | 2022 |
| | Aménagement et construction | 16. Renforcer l'exemplarité dans les opérations d'aménagement et de construction | PT-3-D | À partir de 2022 |
| | Tourisme - événementiel | 17. Positionner le territoire sur le tourisme et l'événementiel durables | SE-3-A | À partir de 2022 |

ANNEXE 2

12 ACTIONS SUR 17 EN LIEN AVEC LA FEUILLE DE ROUTE DES ASSISES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



| | | |
|---|---------|---|
| ACTION 9 Optimiser les déchèteries au service du réemploi | ←-----→ | C-1-E - Accompagner la création de services de réparation |
| ACTION 1 Expérimenter un territoire zéro emballage à usage unique | ←-----→ | C-2-A - Inciter à la généralisation des bonnes pratiques dans les commerces, restaurants et entreprises : vente en vrac, consignes, emballages réutilisables... |
| ACTION 2 Structurer une filière anti gaspillage alimentaire | ←-----→ | C-3-C - Créer un centre anti-gaspillage alimentaire pour organiser la collecte des invendus, des surplus de production agricole et leur distribution aux personnes en situation de précarité |
| ACTION 16 Accompagner la création d'une filière de réemploi des matériaux BTP | ←-----→ | PT-2-B - Renforcer les relations inter-entreprises pour favoriser la mutualisation des ressources et réduire les impacts sur l'environnement |
| ACTION 14 Renforcer les relations inter-entreprises et valoriser les démarches vertueuses | ←-----→ | PT-3-B - Promouvoir activement les entreprises et commerces locaux vertueux : labels, chartes, concours... |
| ACTION 7 Favoriser l'engagement des maîtres d'ouvrage en faveur de la construction biosourcée | ←-----→ | PT-3-D - Intégrer de façon systématique les critères environnementaux dans les achats publics des collectivités locales (fournitures, travaux, services) |
| ACTION 14 Élaborer une feuille de route achat durable | ←-----→ | PT-4-A - Mobiliser la recherche angevine sur la transition écologique et développer des outils de démonstration grandeur nature avec les acteurs |
| ACTION 16 Renforcer l'exemplarité dans les opérations d'aménagement et de construction | ←-----→ | PT-4-B - Créer une « fabrique à projets » en lien avec Angers Technopole pour accompagner les porteurs d'initiatives |
| ACTION 12 Impulser une politique d'innovation/recherche en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique | ←-----→ | PT-4-E - Informer et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts |
| ACTION 5 Animer une montée en compétence de l'écosystème du BTP pour une construction circulaire | ←-----→ | SE-3-A - Soutenir le développement du tourisme vert et responsable |
| ACTION 15 Informer et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts | ←-----→ | |
| ACTION 17 Positionner le territoire sur le tourisme et l'événementiel durables | ←-----→ | |





ANNEXE 3

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

ANALYSE DU TERRITOIRE

Source : étude Auxilia

Analyse AFOM (atouts/faiblesses/opportunités/menaces) des caractéristiques du territoire

| | | | |
|---------------------|---|---|-------------------|
| ATOUS | <ul style="list-style-type: none">• Une économie diversifiée : activité agricole, électronique, recherche, manufacture, etc.• Des filières compétitives, porteuses et structurées : végétal, électronique, etc.• Un enseignement supérieur dynamique, avec des formations renommées (paysage, agriculture, ingénierie, etc.)• Des ressources naturelles importantes à préserver : qualité paysagère, eau, sols | <ul style="list-style-type: none">• Une certaine dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour répondre aux besoins de la métropole• Une production de déchets par habitants qui peine à diminuer• Une pollution relativement élevée des principales ressources en eau | FAIBLESSES |
| OPPORTUNITÉS | <ul style="list-style-type: none">• De grands projets urbains en cours : NPNRU, Imagine Angers, etc.• Des acteurs économiques nombreux et bien positionnés dans leurs domaines d'expertise• Une volonté des habitants du territoire de se mobiliser pour préserver l'environnement et leur cadre de vie | <ul style="list-style-type: none">• Le changement climatique• Une croissance démographique qui menace les terres agricoles• Un contexte sanitaire et international mouvant | MENACES |

Analyse AFOM des actions menées par la métropole en matière d'économie circulaire

| | | | |
|---------------------|---|--|-------------------|
| ATOUS | <ul style="list-style-type: none">• Une impulsion initiée suite au Codec et à la stratégie de transition écologique• Des dispositifs pertinents vis-à-vis des entreprises et de nombreuses actions partenariales déjà réalisées sur le territoire• Des politiques existantes sur tous les piliers de l'économie circulaire et vis-à-vis de cibles variées• Une politique résolument partenariale et volontaire | <ul style="list-style-type: none">• Un manque de lisibilité des démarches liées à l'économie circulaire qui, souvent, ne sont pas identifiées comme telles• Une structuration de filières dites d'avenir (telle que celle des biodéchets par exemple) à travailler• Des liens à conforter avec l'enseignement supérieur sur les sujets d'économie circulaire, au vu du potentiel du territoire | FAIBLESSES |
| OPPORTUNITÉS | <ul style="list-style-type: none">• Des travaux en cours sur la commande publique• Une impulsion forte en lien avec la démarche des Assises de la transition écologique et la signature des CTE et CRTE• Des acteurs du territoire très mobilisés sur la thématique | <ul style="list-style-type: none">• Une pluralité d'actions engagées : il s'agit de les rendre lisibles et de les prioriser• Des entreprises qui ont parfois du mal à mobiliser du temps sur le sujet de l'économie circulaire car elles doivent actuellement faire face à de nombreuses contraintes en lien avec le contexte sanitaire et international | MENACES |



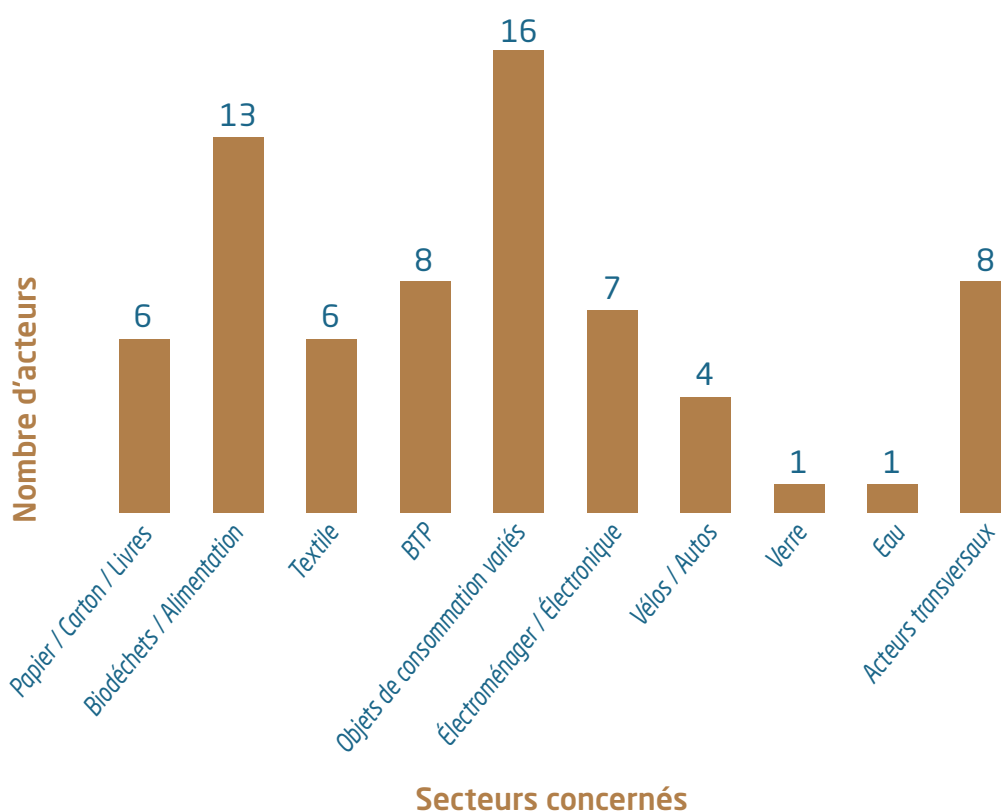
ANNEXE 4

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

LES ACTEURS

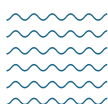
Identification des acteurs

Les participants du premier atelier ont réalisé un travail de recensement et de description de l'ensemble des démarches dont ils avaient connaissance en économie circulaire sur le territoire. Ainsi, environ 70 acteurs et/ou démarches d'économie circulaire (dont une trentaine d'acteurs déjà très impliqués et une trentaine de structures récemment créés) ont été recensés sur le territoire.



L'étude des acteurs engagés sur les dynamiques d'économie circulaire a montré qu'il existait une volonté de collaborer et plusieurs projets d'envergure à fort potentiel :

- **Sur le végétal :**
 - **La gestion des biodéchets**, qui rejoint d'ailleurs le projet de plateforme de compostage porté par Envie et souhaité par la Chambre d'agriculture
 - **La construction biosourcée**, sur laquelle les bailleurs sociaux interrogés souhaitent aller plus loin, de même que Novabuild
- **Sur le réemploi**, des acteurs structurés (Envie, Ressourcerie des Biscottes, Matière grise, Tremplin travail, etc.) souhaitent amplifier leur action en direction des particuliers et des entreprises.
- **Sur la réparation**, il apparaît que le territoire est bien positionné pour bénéficier des impulsions nationales (fonds réparation), notamment avec la montée en puissance envisagée du dispositif Repair'acteurs (l'un des premiers en France, porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat).



Exemples de projets identifiés en 2020-2021

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec la CCI autour du dispositif Réflexe-réemploi - Développement du partenariat avec les déchèteries - Expérimentation de ressourceries éphémères dans les quartiers |  | <ul style="list-style-type: none"> - Méthanisation sur le territoire, valorisation des boues urbaines - Accompagnement au développement de la valorisation des biodéchets - Lutte contre le gaspillage alimentaire - Aide à la structuration des petits producteurs |
|    | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du tri des déchets de chantier - Utilisation renforcée des matériaux biosourcés - Expérimentations autour du réemploi |  | <ul style="list-style-type: none"> - Développement du réseau Repair'acteurs - Opérations de collecte groupées (ex : Capillum avec les coiffeurs) - Montée en puissance du dispositif Éco-défis |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Étude de la filière Économie sociale et solidaire - Étude autour du Zéro artificialisation nette |  | <ul style="list-style-type: none"> - Développement du campus du végétal (formation/sensibilisation/innovation) |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des entreprises au changement de pratiques - Montée en puissance du programme « Écoproduire » - Développement des synergies interentreprises |  | <ul style="list-style-type: none"> - Développement des prestations de services à destination des entreprises - Développement d'une plateforme de compostage, en lien avec Compost in situ - Gestion des déchets des professionnels |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation, sensibilisation - Visites de chantiers, groupes de travail thématiques - Projet de démontage /réutilisation sur des bâtiments test |  | <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur les réseaux pour faire émerger plus de projets économie circulaire entre les structures - Développement de la plateforme Troc'Adecc - Développement de l'offre de formations |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des dispositifs d'aide aux acteurs |  | <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un cadre d'accompagnement pour des projets innovants et expérimentaux en matière d'économie circulaire |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une offre de services sur le tri des déchets de chantiers et plateforme de stockage pour faciliter le réemploi et le recyclage |  | <ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'une filière de réemploi de matériaux de construction - Réflexions autour de plateformes / matériauthèques |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle cuisine centrale zéro déchet, zéro plastique et zéro gaspi |  | <ul style="list-style-type: none"> - Amplification des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la cuisine anti gaspi |



angers Loire
métropole

communauté urbaine

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
83 rue du Mail
BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02